Mis en ligne le 16 octobre 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241015-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2024
Publication le : 15-10-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 10 octobre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 4 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Madame Pascale LUBIN, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur Yann GUELY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-4.2-145

Recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité – Pôle Cadre de vie

Considérant la nécessité de créer un poste en accroissement temporaire d'activité suite au départ d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles, et ce dans l'attente de clarifier et quantifier les besoins du service,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste en accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Il rappelle au conseil que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Il est donc proposé la création du poste suivant :

Direction et/ou Service	Nombre de poste	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Indice de rémunération majoré
Pôle Cadre de vie Service Espaces verts	1	Adjoint technique territorial	Temps complet	366

Aussi,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241015-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2024
Publication le : 15-10-2024

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un emploi à temps complet en accroissement temporaire d'activité telle que décrite ci-dessus,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 14 octobre 2024
Le Maire

